

POLITIQUE T-3

COUPE-CIRCUIT

(28.03.91, 02.08.96, 03.02.97, 15.04.98, 07.09.99, 11.02.00, 31.01.01, 17.01.02)

De concert avec la Bourse de Toronto, laquelle agit en coordination avec la Bourse de New York («NYSE») et suite à une baisse importante de l'Indice Dow Jones des Industrielles («IDJI»), Bourse de Montréal Inc. arrêtera la négociation sur tous les titres inscrits dans les circonstances suivantes :

- a) Baisse de 10 % de l'IDJI
 - Avant 14h, l'arrêt sera d'une durée d'une heure;
 - Entre 14h et 14h30, l'arrêt sera d'une durée de 30 minutes;
 - Après 14h30, il n'y aura pas d'arrêt. La négociation se poursuivra.
- b) Baisse de 20 % de l'IDJI
 - Avant 13h, l'arrêt sera d'une durée de deux heures;
 - Entre 13h et 14h, l'arrêt sera d'une durée d'une heure;
 - Après 14h, l'arrêt sera maintenu pour le reste de la journée.
- c) Baisse de 30 % de l'IDJI
 - L'arrêt sera maintenu pour le reste de la journée.
- d) Lorsque requis, la reprise de la négociation sera coordonnée avec la Bourse de Toronto, qui elle-même agira en coordination avec le NYSE.
- e) La détermination de la valeur des paramètres utilisés lors de l'application des arrêts sera révisée sur une base trimestrielle en fonction de la moyenne des valeurs de fermeture de l'IDJI du mois précédent. Cette information sera communiquée aux participants agréés de la Bourse par voie de circulaire sur une base trimestrielle.
- f) Instruments dérivés
(07.09.99, 11.02.00, 31.01.01, 17.01.02)

Cette politique ne s'appliquera pas aux instruments dérivés transigés à l'exception des instruments dérivés d'actions canadiennes et américaines.